

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 10 novembre 2005, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Denis RIME, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, les représentants de la presse et le public.

Il remercie chacun pour sa présence à cette troisième assemblée du Conseil communal de l'année 2005.

Sont excusés : Mesdames Claudine CHESAUX, Luzia KAEPELI et Messieurs André HEFTI, Christian HOSSMANN, Charles MARQUIS, Vincent MOTTIER, Claude PERNET et Laurent RISSE.

Sont absents : Mademoiselle Aurélie LIETTA et Monsieur Sebastiano TAMBURELLO

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2005 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'est formulée. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Le Bureau propose de modifier le point 2 de l'ordre du jour afin de pouvoir nommer la secrétaire, puis de décaler les autres points.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 22 juillet : Monsieur le Président a reçu la lettre de démission de Madame Solange FORESTIER, Secrétaire du Conseil communal, pour le 31 août 2005. Madame FORESTIER n'ayant pas souhaité être présente ce soir, il la remercie pour tout le travail accompli.

Le 21 août : Monsieur RIME a participé à la réception officielle des jeunes filles et jeunes gens ayant atteint leur majorité civique. Il remercie la Municipalité pour l'organisation de cette manifestation.

Le 13 septembre : Monsieur le Président a reçu une lettre de la Communauté Interprofessionnelle des Vins du Chablais Vaudois qui propose d'offrir le verre de l'amitié dans le cadre de sa campagne « Soyons solidaires, buvons les vins du Chablais ». Cette verrée sera organisée à la fin du dernier conseil communal de l'année.

Le 24 septembre : Monsieur RIME a participé à l'assemblée générale de Télé-Leysin. Il félicite Monsieur André HEFTI, nouveau Président de cette Société.

Le 10 octobre : Monsieur le Président a reçu la lettre de démission du Conseil communal de Monsieur David BARROUD.

Le 2 novembre : Monsieur RIME a eu le plaisir de recevoir Monsieur le Préfet du District d'Aigle dans le cadre de sa visite annuelle. Il a constaté la bonne tenue des divers documents présentés et adresse ses meilleures salutations aux membres du Conseil communal.

Deux communications sont à signaler, soit :

- Groupement des Intérêts de Leysin : Monsieur José CRESPO assurera la présidence en lieu et place de Madame Evelyne TISSOT
- Parti Radical Démocratique : Monsieur Christian BRIDE assurera la présidence en lieu et place de Monsieur Denis RIME

DECES ET NAISSANCES

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de

Mesdames Marie-Jeanne BORLOZ, Elisabeth KAHN et Anna COMPARETTI.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Monsieur RIME a le plaisir de souhaiter la bienvenue à six nouveaux-nés et félicite les heureux parents de :

Meidi VALLON, Nikita MERMOD, Bennett KELLEY,
Fiona BURGER, Iana Lucia DAVIDOV, Eléanore BROUILLET.

2. NOMINATION DE LA SECRETAIRE

Suite à la démission de Madame Solange FORESTIER, le Bureau propose Madame Nicole MANIGLEY pour le poste de secrétaire du Conseil communal.

Aucune autre proposition n'étant faite par les conseillers, Monsieur le Président propose de passer au vote par bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

OUI	:	34
NON	:	0
BLANC	:	0

Madame MANIGLEY est donc nommée en tant que secrétaire du Conseil communal et Monsieur le Président la félicite et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE PREAVIS NO 12/2005 : "ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2006 "

Monsieur Patrick BLATTI, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport favorable concernant l'arrêté d'imposition 2006 et propose de l'accepter tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION CONCERNANT LE PREAVIS NO 13/2005 : "DEMANDES D'AGREGATION A LA BOURGEOISIE DE LEYSIN PRESENTEES PAR MESSIEURS ET MESDEMOISELLES ETEHEM GASHI, ARBRESHA GASHI, ARTA GASHI ET ARBRI GASHI"

Le rapport de la Commission de naturalisation fait partie intégrante du préavis adressé à chaque conseiller et Monsieur le Président propose de passer directement au vote par bulletins secrets. Le vote doit s'exprimer par oui, non ou blanc.

La séance est suspendue afin de procéder au dépouillement qui donne les résultats suivants :

Monsieur Etehem GASHI :

OUI : 24

NON : 8

BLANC : 2

La demande d'agrégation est acceptée.

Mademoiselle Arta GASHI

OUI : 24

NON : 8

BLANC : 2

La demande d'agrégation est acceptée.

Mademoiselle Arbresha GASHI :

OUI : 24

NON : 8

BLANC : 2

La demande d'agrégation est acceptée.

Monsieur Arbri GASHI :

OUI : 23

NON : 9

BLANC : 2

La demande d'agrégation est acceptée.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE NATURALISATION CONCERNANT LE PREAVIS NO 14/2005 : "DEMANDE D'AGREGATION A LA BOURGEOISIE DE LEYSIN PRESENTEE PAR MADEMOISELLE MAN TAK YIM"

Le rapport de la Commission de naturalisation fait partie intégrante du préavis adressé à chaque conseiller et Monsieur le Président propose de passer directement au vote par bulletins secrets. Le vote doit s'exprimer par oui, non ou blanc.

La séance est suspendue afin de procéder au dépouillement qui donne les résultats suivants :

OUI : 31

NON : 1

BLANC : 2

La demande d'agrégation est acceptée.

Monsieur le Président félicite ces nouveaux citoyens Leysenouds et excuse Mademoiselle YIM qui ne peut pas être là ce soir.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Télé-Leysin SA :

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, donne lecture de la communication no 2/2005 : "Télé-Leysin SA – remboursement du prêt accordé par la Commune de Leysin à Télé-Leysin SA et cautionnement de l'emprunt souscrit par cette dernière auprès de la Caisse intercommunale de pensions (CIP)".

Cette communication sera remise aux conseillers à la fin de la séance.

Zone 30 km/h dans le bas du Village :

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, informe que des contrôles ont été effectués pendant une dizaine de jours devant l'école. Une moyenne de 40 km/h. a été relevée sur le nombre de véhicules ayant passé à cet endroit. Un seul a été enregistré à 90 km/h. Des solutions seront étudiées avec le Canton afin de remédier à ce problème de vitesse.

Salle du Nord :

Monsieur Philippe LIETTA, Municipal, signale que le chauffage de la Salle du Nord a été mis hors service. Un chauffage provisoire sera installé pour les diverses manifestations prévues dans cette salle. Celle-ci étant un point de rencontre important au milieu du Village, une étude sera faite concernant son avenir et les divers travaux à entreprendre (chauffage, vitrages, etc). Un préavis sera préparé au printemps prochain.

7. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président a reçu trois interpellations.

Toutefois, avant de les présenter, il demande à la Municipalité de répondre à celle déposée par Monsieur Jean-Martin STOLL au sujet du démantèlement des services publics, en particulier celui de la distribution de l'eau.

La réponse écrite de la Municipalité à cette interpellation sera remise en fin de séance aux conseillers.

Interpellation de Madame Isabelle SAUSER au sujet du hameau d'Aï

L'interpellation de Madame Isabelle SAUSER étant appuyée par plus de cinq membres, cette dernière nous en donne lecture :

"Je souhaite ce soir vous parler du hameau d'Aï. En effet, je pense que le moment est opportun, car, comme vous le savez, le village d'Aï sera prochainement raccordé à l'égout dans le cadre des travaux prévus pour l'installation des canons à neige.

Lorsque j'étais membre de la commission de gestion en 2003, j'ai eu l'occasion de visiter le site et j'ai pu constater que la toiture en tavillons des chalets était régulièrement refaite et que l'entretien du hameau tenait à cœur à notre Municipal en charge des domaines, Monsieur Jean-Marc Udriot.

Je pense cependant qu'il serait judicieux d'entamer une réflexion au sujet du devenir du hameau d'Aï. Cette réflexion, qui impliquerait les divers acteurs politiques, touristiques, économiques, artisanaux et, pourquoi pas scolaires de notre station, permettrait peut-être de redonner vie à ce site.

C'est dans cette optique que je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. La Municipalité entend-elle poursuivre la réflexion quant à l'avenir du hameau d'Aï ?*
- 2. Des contacts ont été pris avec les services compétents de la Confédération. Où en est-on avec ces contacts ? Quels en ont été les résultats ? Ces contacts se poursuivent-ils ? Une aide fédérale ou cantonale pourrait-elle être obtenue pour une rénovation du site ?*
- 3. La Municipalité prévoit-elle de maintenir ce patrimoine communal à disposition des habitants de Leysin ?*

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses."

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, remercie Madame SAUSER pour son interpellation. Il rappelle que la Municipalité tient à conserver le patrimoine existant.

Plusieurs projets (immobiliers, touristiques, etc) sont à l'étude concernant le hameau d'Aï. Il tient toutefois à souligner que ce hameau est classé comme monument historique 1 et qu'il est très difficile d'établir un projet concernant l'avenir de ce site.

En ce qui concerne le financement de travaux, actuellement seuls les toits en tavillons ont pu bénéficier de l'aide du Fonds suisse du paysage.

Madame SAUSER est satisfaite de la réponse et rappelle qu'il est indispensable que la Commune garde le contrôle de ce site.

Monsieur UDRIOT préparera un dossier pour la prochaine séance du Conseil communal.

Interpellation de Monsieur Jean-Robert NEVEU concernant le prix des abonnements de Télé-Leysin pour les enfants domiciliés dans la Commune

L'interpellation de Monsieur Jean-Robert NEVEU étant appuyée par plus de cinq membres, ce dernier en donne donc lecture :

"Lors du Conseil communal du 21 avril 2005 j'ai déposé l'amendement suivant : ajouter le point suivant dans les conclusions du préavis 1/2005 : d'autoriser la Municipalité à intégrer un article dans la convention liant Télé-Leysin à la Commune stipulant de fixer l'abonnement saisonnier pour les enfants domiciliés à Leysin au prix forfaitaire de fr. 20.--.

Suite aux discussions qui ont suivi le dépôt de mon amendement, à savoir que Télé-Leysin avait adressé une lettre à la Municipalité, en date du 6 avril, l'informant qu'elle acceptait de donner un coup de pouce supplémentaire pour les enfants de Leysin et de fixer l'abonnement à fr. 50.--.

Bien entendu, après ces discussions et vu l'engagement de Télé-Leysin de fixer le prix de l'abonnement à fr. 50.--, j'ai retiré mon amendement et mes collègues m'ont applaudi pour cette démarche.

Ce soir, j'aurais souhaité remercier et applaudir Télé-Leysin et la Municipalité pour l'engagement pris vis-à-vis des enfants de Leysin, mais malheureusement je ne peux pas et je pense que mes collègues vont être fort surpris de ce que je vais dire.

Hier matin, je me suis rendu à la caisse du télécabine pour faire l'abonnement saisonnier pour mon fils. En effet, mon fils étant du 9 novembre, j'aurais souhaité lui offrir l'abonnement daté du jour de son anniversaire. Bien entendu, pour moi, il était clair que cet abonnement me coûterait fr. 50.--.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque l'employé de la caisse me fait savoir que le prix de l'abonnement est toujours à fr. 130.--.

Alors merci à la Municipalité de m'expliquer pourquoi Télé-Leysin n'a pas tenu ses engagements vis-à-vis de la Commune."

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, donne lecture de la lettre de Télé-Leysin du 6 avril dernier qui stipule que cette société accordera, après la réalisation du projet complet, des tarifs préférentiels aux enfants de Leysin. Par ailleurs, il fait remarquer que cette entreprise a pris la décision d'offrir la gratuité aux enfants jusqu'à 9 ans dès cet hiver.

Monsieur NEVEU estime que cette lettre n'avait pas été lue entièrement lors de la séance du 21 avril car il n'a pas souvenir de la phrase "après la réalisation du projet complet".

Il n'est donc pas satisfait de la réponse et dépose la résolution suivante :

"Demande à la Municipalité s'il n'est pas possible de fixer, pour la saison 2005-2006, le prix de l'abonnement des enfants de 9 à 16 ans domiciliés à Leysin à fr. 50.-- et ceci avec effet rétroactif."

Monsieur le Syndic estime que cet objet n'est pas de la compétence de la Municipalité étant donné qu'il s'agit d'une société privée.

Monsieur Patrick BLATTI rappelle que le Conseil communal a montré son attachement à Télé-Leysin tant en ce qui concerne son assainissement que la réalisation des canons à neige. Il trouve donc qu'il serait judicieux que cette société accepte la demande de Monsieur NEVEU de tenir compte du nouveau tarif pour les enfants dès cet hiver.

La résolution de Monsieur Jean-Robert NEVEU est soumise au vote. Elle est acceptée par 17 oui.

Interpellation de Monsieur Jean-Martin STOLL pour la création de nouvelles places d'apprentissage

L'interpellation déposée par Monsieur Jean-Martin STOLL, est appuyée par cinq membres. Ce dernier en donne lecture :

"Les jeunes sortant de la scolarité obligatoire ont de grandes difficultés à trouver des places d'apprentissage. Il me semble que la Commune de Leysin pourrait agir de trois manières pour tenter d'en créer de nouvelles.

Il est vrai que la Commune fait déjà un effort réel en offrant depuis longtemps deux places d'apprentissage dans les métiers de l'administration. Je suggère d'étudier la possibilité de former des jeunes dans le domaine du génie civil, de la distribution de l'eau ou de la gestion des eaux usées. Une collaboration avec des entreprises de la place pourrait peut-être permettre d'offrir un éventail d'activités suffisant pour assurer une bonne formation, conforme aux exigences réglementaires. On pourrait, dans une première étape, prendre langue avec les services cantonaux concernés pour examiner si une telle démarche est envisageable.

D'autre part, notre Commune est actionnaire de certaines sociétés et est parfois représentée dans des conseils d'administration; citons : Télé-Leysin, Romande Energie, Compagnie du Gaz, Transports Publics du Chablais, etc. Je suggère que l'on incite les organes dirigeants de ces sociétés à faire preuve d'imagination dans le but d'offrir plus de places d'apprentissage. Certaines de ces sociétés ont déjà un nombre important d'apprentis, mais n'y a-t-il pas d'autres possibilités ? Télé-Leysin par exemple offre de temps en temps une place d'apprenti de bureau mais rien dans le domaine technique. Or, il existe maintenant une formation reconnue qui pourrait intéresser des jeunes de notre village, celle d'"employé d'installation de transports par câble", formation qui pourrait être assurée par Télé-Leysin.

Troisièmement on pourrait favoriser, lors d'adjudication, les "entreprises formatrices", pour autant que la chose ait été clairement spécifiée dès le début de la procédure.

C'est pourquoi je pose les trois questions suivantes :

- *La Municipalité envisage-t-elle d'étudier la possibilité d'offrir plus de places d'apprentissage ?*
- *La Municipalité envisage-t-elle d'intervenir auprès des sociétés dans lesquelles elle a une influence pour qu'elles étudient la possibilité d'offrir plus de places d'apprentissage ?*
- *La Municipalité envisage-t-elle de favoriser, lors de l'attribution de marchés, les entreprises qui forment des apprentis ?"*

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, félicite Monsieur STOLL pour son intervention.

Il estime qu'il est nécessaire d'aider les jeunes à trouver des places d'apprentissage au niveau des métiers plus techniques.

C'est volontiers que la Municipalité interviendra auprès des diverses sociétés ou entreprises afin de les inciter à former des apprentis.

Il faut absolument former des jeunes et il abonde dans le sens de l'interpellation déposée par Monsieur STOLL.

La réponse de Monsieur LOMBARDI satisfait entièrement Monsieur STOLL.

8. MOTIONS

Motion du Parti Libéral et Indépendant pour la création d'un espace sports et loisirs

Monsieur Jan SANDEN donne lecture de la motion :

"Malgré le nombre d'infrastructures sportives dans notre village, il est actuellement fort difficile pour nos jeunes de 7 à 14 ans de pouvoir se retrouver en toute sécurité sur un terrain récréatif et plane.

Une partie des parcelles 891 et 932 se trouvant au départ du ski de fond, serait l'emplacement idéal pour la création d'un petit terrain de sports et de loisirs qui aurait les avantages suivants :

- ✓ *Donner la possibilité à nos jeunes de se retrouver régulièrement sur un emplacement sûr et accessible*
- ✓ *Encourager nos jeunes à la pratique du sport et à la vie associative*
- ✓ *Toilettes, parkings et restauration à proximité*
- ✓ *Coût du projet réduit en raison de sa simplicité de conception et de son emplacement sur terrain communal*
- ✓ *Accès facile et agréable pour les parents (restaurant et terrasse)*
- ✓ *Démontage facile de l'infrastructure pour la saison d'hiver*

Au vu de ce qui est mentionné ci-dessus, le parti libéral et indépendant souhaite déposer la motion suivante :

Nous invitons la Municipalité à étudier et développer le projet de création d'un espace sports et loisirs sur une partie des parcelles 891 et 932 afin qu'il puisse être effectif dès la prochaine saison estivale.

En conclusion, nous remercions d'avance les conseillères et conseillers qui voudront bien soutenir cette motion.

Dans cette perspective, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos plus cordiales salutations."

Monsieur Bernard GRANDJEAN, a de la peine à comprendre les besoins réels liés à ce projet. Il trouve qu'il n'est pas utile de créer une nouvelle place de jeux étant donné que, derrière le centre des sports, il y a déjà un terrain de beach volley. Il se pose la question de savoir s'il est nécessaire que cette place se trouve à proximité d'un établissement public et d'un parking.

Monsieur SANDEN estime qu'il est indispensable que les jeunes enfants puissent aller s'amuser sur un terrain plat et herbeux car il n'est pas possible d'accéder au terrain de football gratuitement. Ils n'ont pas d'endroit pour se réunir et pour jouer. Il faut que cette place soit facile d'accès aussi pour les parents.

Madame Isabelle SAUSER estime que les enfants peuvent aller jouer sur la place derrière le centre et profiter du terrain de football.

Monsieur SANDEN rappelle que le terrain de football appartient à une société privée et qu'il est interdit aux enfants de jouer dessus sans payer.

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération de cette motion est soumise au vote. Elle est refusée par 13 non.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Bâtiment Le Tilleul

Monsieur Jean-Martin STOLL pose la question de savoir pourquoi les travaux ont débuté au bâtiment Le Tilleul un mois avant la mise à l'enquête qui a débuté le 28 octobre.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal informe que la demande de permis de construire a été déposée à mi-septembre. Il a alors été décidé d'autoriser les propriétaires à vider les locaux. Suite à divers empêchements, ce dossier n'a pas pu être traité et c'est pourquoi ils ont obtenu une autorisation pour continuer certains travaux avant l'hiver pour autant que les façades ne soient pas touchées.

Travaux à l'Avenue Rollier

Madame Isabelle SAUSER tient à remercier Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, pour les travaux effectués à l'Avenue Rollier.

Séance d'information pour les nouveaux électeurs

Monsieur Jean-Michel GIL souhaite qu'une séance d'information soit organisée pour les nouveaux électeurs afin de leur expliquer le mode de votation en vigueur.

Monsieur RIME l'informe qu'une séance sera bientôt fixée dans ce sens.

Transmission du procès-verbal du Conseil communal à la population sur internet

Madame Martine RUCHET demande que le procès-verbal du Conseil communal soit disponible sur internet pour la population.

Monsieur RIME étudiera cet objet pour la prochaine séance.

Abonnements ski pour les enfants de Leysin

Monsieur José CRESPO revient sur le prix des abonnements de ski à fr. 50.-- pour les enfants et demande si celui-ci sera fixé pour plusieurs années.

Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI estime que ce tarif doit être fixé pour plusieurs saisons.

Chalet d'information à l'entrée du village

Monsieur Jan SANDEN informe que vu le peu de visiteurs qui se sont rendus au chalet d'information sis près du nouveau local du feu, il a été décidé de ne pas renouveler l'expérience cette année. Il tient à remercier tous les bénévoles qui s'en sont occupés durant les deux dernières saisons d'hiver ainsi que la Commune et Leysin Tourisme.

Panneau d'information

Monsieur José CRESPO demande si un emplacement a été trouvé pour fixer le panneau d'information à l'entrée du Village.

Monsieur Patrick NEGRI, Municipal, communique que les travaux au nouveau local du feu étant maintenant terminés, ce panneau sera posé à cet endroit l'année prochaine.

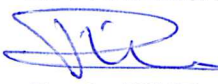
La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Monsieur Denis RIME remercie Mesdames et Messieurs les Conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Il souhaite à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h50.

A la fin de la séance, Monsieur le Président réunit les Présidents des groupes afin de discuter avec eux des modifications à apporter au Règlement du Conseil communal. Pour la prochaine séance, ils communiqueront les noms des sept personnes qui formeront la commission chargée de l'étude du nouveau règlement, soit 2 RAD, 2 GIL, 2 LIB-IND et 1 FORUM SOC.

Leysin, le 11 novembre 2005

Pour le Conseil communal :
 Le Président :  Denis RIME
 La Secrétaire :  Nicole MANIGLEY

